

BIS - Bulletin d'information statistique N° 207 – Février 2026

DGCL
Direction générale
des collectivités locales

Mélissa GUITON, Département des études et des statistiques locales-DGCL

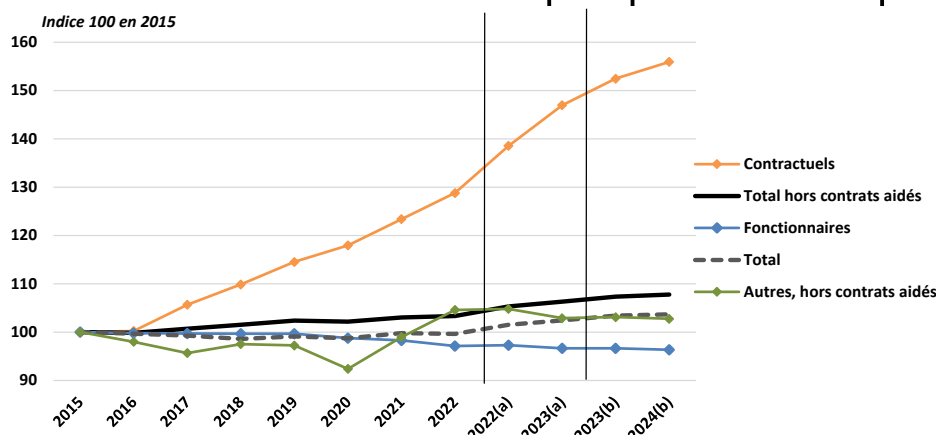
En 2024, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale augmente de +0,3 %

En 2024, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale enregistre une hausse (+0,3 %), plus modérée que l'année précédente (+0,9 %). Cette augmentation est liée à la hausse du nombre de contractuels (+2,3 %), alors que les effectifs de fonctionnaires (-0,3 %), comme ceux des contrats aidés (-10,7 %) et des agents sous autres statuts (-0,3 %) sont en baisse. La légère hausse des effectifs est plus perceptible dans certains types de collectivités. En effet, les organismes intercommunaux connaissent une hausse de leurs effectifs (+1,9 % après +2,6 % en 2023), tandis que ceux des organismes communaux restent relativement stables et que ceux des organismes départementaux se stabilisent (après +1,7 % en 2023). Les effectifs des régions baissent légèrement (-0,1 % après +1,5 % en 2023). Les effectifs des filières présentent, pour la plupart, une hausse plus modérée qu'en 2023, tandis que les filières sportive, médico-technique et animation connaissent un recul de leurs effectifs.

Au 31 décembre 2024, les collectivités locales emploient 2,06 millions d'agents (cf. figure 2). Cela correspond à une hausse totale des effectifs de +0,3 % (+5 200 agents) sur un an, moins importante que la hausse de +0,9 % des effectifs enregistrée en 2023.

Au sein des trois versants, l'emploi progresse de +0,6 %. L'emploi dans la fonction publique d'État connaît une hausse en 2024 (+0,8 %), pareille à celle de 2023. En revanche, les effectifs de la fonction publique hospitalière enregistrent une hausse (+0,5 %) moins importante qu'en 2023 (+1,9 %).

Figure 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale depuis 2015



Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

(a) Le changement méthodologique sur les années 2022 et 2023 augmente mécaniquement le nombre de contractuels. La comparaison des effectifs entre 2022 et 2023 doit être menée à partir de la valeur 2022 révisée (2022a).

(b) Idem pour les années 2023 et 2024. La comparaison des effectifs entre 2023 et 2024 doit être menée à partir de la valeur 2023 révisée (2023b).

Figure 2 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2023 (chainage 2023)	Effectifs au 31/12/2023 ^(p) (chainage 2024)	Effectifs au 31/12/2024 ^(p)	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
	en milliers				en %	
Organismes communaux	1 145,5	1 146,0	1 160,2	1 159,6	0,0	-0,1
Communes	1 036,7	1 039,4	1 052,9	1 053,1	0,3	0,0
Etablissements communaux	108,8	106,6	107,4	106,6	-2,0	-0,8
Organismes intercommunaux	384,6	394,6	397,3	404,7	2,6	1,9
EPCI^(a) à fiscalité propre	295,1	303,7	305,9	312,0	2,9	2,0
Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM)	8,9	8,7	9,0	9,0	-2,2	0,1
Syndicats intercommunaux à vocation unique (SIVU)	15,0	14,8	14,8	14,7	-1,4	-1,3
Syndicats mixtes	41,2	42,5	42,5	43,6	3,1	2,5
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	24,4	24,9	25,1	25,5	2,2	1,9
Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre	89,5	91,0	91,4	92,7	1,6	1,4
Organismes départementaux	353,3	359,3	360,7	360,7	1,7	0,0
Départements	282,3	287,5	288,2	288,1	1,8	0,0
SDIS ^(a)	56,8	57,6	57,6	58,2	1,4	0,9
Centres de gestion et CNFPT ^(a)	14,2	14,2	14,9	14,4	-0,3	-3,1
Régions^(b)	97,5	99,0	99,2	99,1	1,5	-0,1
Autres (Caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux)	10,3	11,5	12,6	13,7	10,9	9,2
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 991,3	2 010,3	2 030,0	2 037,8	1,0	0,4
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	24,6	23,6	23,7	21,2	-3,9	-10,7
Ensemble (1) + (2)	2 015,9	2 034,0	2 053,8	2 059,0	0,9	0,3

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP

(a) EPCI : établissement public de coopération intercommunale - SDIS : services départementaux d'incendie et secours - CNFPT : centre national de la fonction publique territoriale (délégations départementales et services centraux).

(b) y compris les collectivités uniques de Guyane et Martinique et la collectivité de Corse.

Hors contrats aidés, les effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) augmentent de 0,4 %. Ces effectifs sont en hausse continue depuis 2020 (cf. figure 1).

Des effectifs en hausse dans les structures intercommunales

Les effectifs dans les structures intercommunales sont en hausse, mais de manière moins prononcée que l'année précédente (+1,9 % après +2,6 % en 2023). Cette augmentation est principalement portée par la hausse des agents dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre¹ (+2,0 %), mais également ceux sans fiscalité propre (+1,4 %).

Des effectifs stables dans les communes et les départements

Le nombre d'agents employés par les communes se stabilise, avec une augmentation de 200 agents en 2024. Dans les établissements

relevant des communes (ex : CCAS), les effectifs enregistrent un recul (-0,8 %, soit -800 agents) plus modéré qu'en 2023 (-2,0 %, soit -2 200 agents). Dans l'ensemble, les effectifs des structures communales affichent des effectifs relativement stables entre 2023 et 2024 (-0,1 %).

Après une hausse en 2023 (+1,7 %), les effectifs des organismes départementaux sont stables en 2024. Cette constance est la résultante d'une stabilité des agents des départements, d'une augmentation des effectifs dans les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) (+600 agents après +800 agents en 2023), et d'une baisse équivalente dans les centres de gestion et le centre national de la fonction publique territoriale (-3,1 % après -0,3 % en 2023), déjà observée l'année précédente.

Enfin, dans les régions, les effectifs sont en légère baisse (-0,1 %), après une hausse en 2023 (+1,5 %).

¹ Un EPCI à fiscalité propre est caractérisé par une fiscalité directe locale et par l'existence de compétences obligatoires. La catégorie comprend les métropoles et communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communautés de communes. Par ailleurs, une « convention conceptuelle extensive » est appliquée

consistant à classer la métropole de Lyon, ainsi que les établissements publics territoriaux (EPT) affiliés à la métropole du Grand Paris, avec les métropoles ; bien que n'étant pas classés dans la catégorie juridique des métropoles.

Figure 3 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2023 (chainage 2023)	Effectifs au 31/12/2023 ^(p) (chainage 2024)	Effectifs au 31/12/2024 ^(p)	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024	Part de femmes au 31/12/2024 ^(p)
	en milliers				en %		en %
Fonctionnaires	1 434,1	1 424,4	1 424,4	1 420,1	-0,7	-0,3	59,1
dont catégorie A	175,7	178,4	178,4	179,9	1,5	0,8	71,6
dont catégorie B	213,2	208,1	208,4	209,7	-2,4	0,6	65,5
dont catégorie C	1 043,4	1 037,1	1 036,4	1 029,5	-0,6	-0,7	55,7
non déterminée	1,8	0,8	1,2	0,9	-54,6	-18,5	49,4
Contractuels	493,2	523,1	542,7	555,1	6,1	2,3	65,9
dont catégorie A	72,4	79,3	79,8	86,1	9,6	7,9	66,3
dont catégorie B	80,0	88,5	93,3	98,0	10,6	5,1	61,7
dont catégorie C	310,4	324,9	332,0	333,6	4,6	0,5	67,1
non déterminée	30,4	30,5	37,6	37,3	0,1	-0,8	65,3
Autres statuts	63,9	62,7	62,9	62,7	-1,8	-0,3	76,6
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 991,3	2 010,3	2 030,0	2 037,8	1,0	0,4	61,5
Contrats aidés (2)	24,6	23,6	23,7	21,2	-3,9	-10,7	57,5
Ensemble (1) + (2)	2 015,9	2 034,0	2 053,8	2 059,0	0,9	0,3	61,5

(p) chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Cinquième année de baisse consécutive des effectifs de fonctionnaires

Fin 2024, on compte 1,42 million de fonctionnaires parmi les agents de la FPT, soit 4 400 agents de moins qu'en fin 2023 (-0,3 % ; cf. figure 3). Il s'agit de la cinquième année consécutive de baisse du nombre de fonctionnaires.

Néanmoins, cette baisse concerne les effectifs des catégories C et indéterminées (respectivement -6 900 et -300 agents), tandis que les effectifs des fonctionnaires des catégories A et B sont en hausse (respectivement +1 500 et +1 300 agents).

La baisse du nombre de fonctionnaires résulte d'un nombre d'entrants moins important que celui des sortants (29 400 entrants contre 80 000 sortants en 2024, cf. figure 4a), et non compensé par le solde des changements de statut (+46 300 en 2024).

Toutefois, comparativement à 2023, le nombre de fonctionnaires entrants et d'agents présents dans la fonction publique devenant fonctionnaires augmente en 2024 (+1 100 entrées et +600 changements de statuts), alors que le nombre de fonctionnaires sortants baisse (-3 600). Ainsi, la diminution des effectifs de fonctionnaires s'en trouve mécaniquement ralentie entre 2023 et 2024 (-0,3 % en 2024 contre -0,7 % en 2023).

Le nombre de contractuels en 2023 devenant fonctionnaires en 2024 est en légère hausse (+48 900 contre +47 400 agents en 2023).

Les effectifs de contractuels toujours en hausse

En 2024, la hausse des effectifs de contractuels se poursuit (+2,3 %, soit +12 400 agents), mais est cependant moins importante qu'en 2023 (+6,1 %, soit +29 900 agents).

L'augmentation du nombre de contractuels est portée principalement par la hausse des agents des catégories A et B avec respectivement +7,9 %, soit +6 300 agents, et +5,1 %, soit +4 700 agents. Elle est portée dans une moindre mesure par l'augmentation des agents de catégorie C, mais de manière moins prononcée qu'en 2023 (+1 600 agents contre +14 500 en 2023).

Le nombre de contractuels qui l'étaient déjà l'année précédente dans la FPT augmente en 2024 (360 700 contre 329 400 en 2023).

Dans le même temps, le nombre d'entrées augmente légèrement entre 2023 et 2024 (+1 100 agents, cf. figure 4b), mais moins fortement que celui des sorties (-16 100 agents) ainsi que celui des agents présents dans la FPT qui changent de statut (-2 600 agents), ce qui explique la hausse moins importante des effectifs des contractuels entre ces deux années.

Une diminution continue des contrats aidés et des autres statuts

La baisse des effectifs des contrats aidés se poursuit en 2024 (-10,7 %, soit -2 500 agents), après une baisse plus modérée l'année précédente (-3,9 %, soit -1 000 agents).

Le nombre d'apprentis est en légère hausse en 2024 (+0,2 %), après une hausse plus prononcée en 2023 (+4,0 %).

Les effectifs des assistants maternels sont pour leur part en baisse (-0,5 % après -4,7 % en 2023), ce qui explique la baisse générale des « autres statuts » étant donné que ce type de contrat constitue plus de 60 % des agents de ce statut.

Une majorité de femmes parmi les agents de la fonction publique territoriale

Les femmes représentent 61,5 % des agents de la fonction publique territoriale. Elles sont sur-représentées parmi les agents de la catégorie A, tant fonctionnaires (71,6 %) que contractuels (66,3 %), mais également parmi les contractuels de catégorie C (67,1 %), ainsi que les agents sous « autres statuts » (76,6 %), en raison de la forte présence de femmes parmi les assistants maternels.

Les femmes sont en revanche moins représentées parmi les fonctionnaires de catégorie C (55,7 %), mais également parmi les contrats aidés (57,5 %).

Figure 4a - Entrées, sorties et changements de statuts des fonctionnaires de la FPT

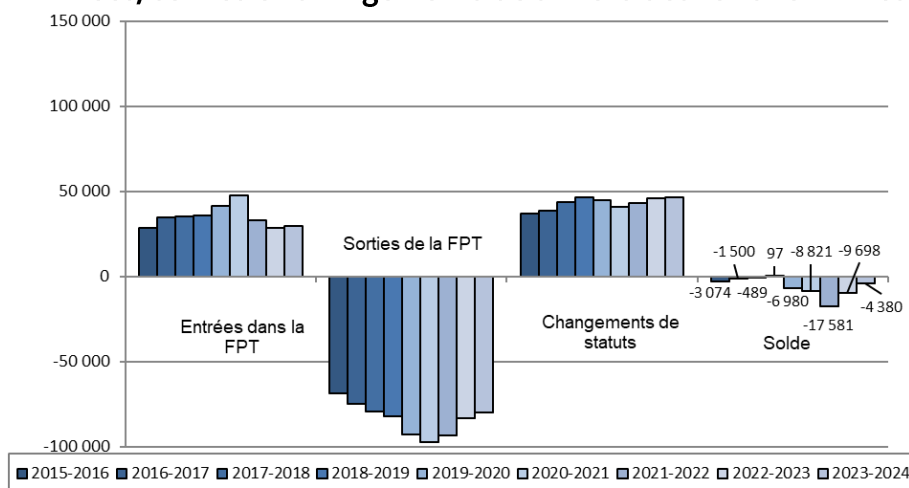
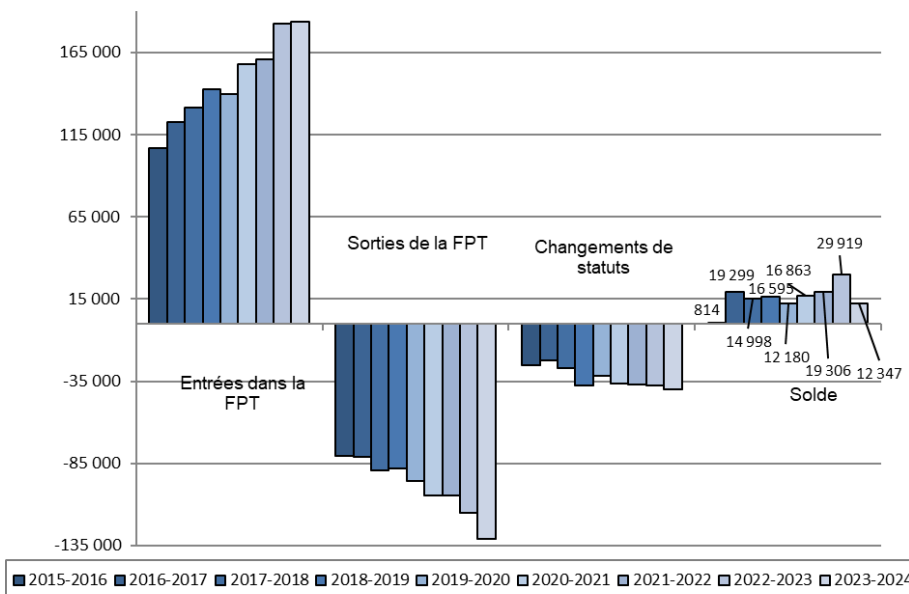


Figure 4b - Entrées, sorties et changements de statuts des contractuels de la FPT



Lecture de la figure 4a : entre fin 2023 et fin 2024, 29 400 fonctionnaires sont arrivés dans la FPT, 80 000 en sont partis et 46 300 fonctionnaires supplémentaires correspondent à un changement de statut au sein de la FPT. Au final, le nombre de fonctionnaires de la FPT a diminué de 4 400 agents.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre, agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

Figure 5 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la filière

	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2023 (chainage 2023)	Effectifs au 31/12/2023 ^(p) (chainage 2024)	Effectifs au 31/12/2024 ^(p)	Évolution 2022-2023	Évolution 2023-2024
	en milliers				en %	
Administrative	440,2	447,3	448,1	453,5	1,6	1,2
Technique	870,4	873,9	875,5	876,6	0,4	0,1
Culturelle	79,5	80,0	82,4	82,7	0,5	0,3
Sportive	18,3	18,2	18,4	18,1	-0,6	-1,6
Sociale	169,3	170,8	171,2	171,3	0,8	0,1
Médico-sociale	87,7	88,1	88,6	89,4	0,5	0,9
Médico-technique	2,3	2,4	2,5	2,4	5,8	-3,9
Police municipale	26,3	27,4	27,5	28,5	4,3	3,8
Incendie et secours	43,4	44,0	44,2	44,7	1,3	1,1
Animation	150,6	156,7	162,6	162,4	4,1	-0,1
Autres cas	39,3	38,7	46,3	45,5	-1,6	-1,6
Ensemble	1 927,4	1 947,6	1 967,2	1 975,2	1,0	0,4

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP.

Des évolutions par filières nuancées

Après une augmentation globale des effectifs par filière en 2023, l'année 2024 se caractérise par des évolutions plus différenciées.

En effet, la filière « médico-sociale » est la seule à connaître une augmentation plus marquée que celle de l'année précédente (+0,9 % après +0,5 % en 2023, cf. figure 5).

Les filières « administrative » et « technique », qui composent plus des deux tiers des effectifs de la FPT, connaissent quant à elles une hausse de leurs effectifs, mais de manière moins prononcée que l'année précédente (respectivement +1,2 % après +1,6 % en 2023 et +0,1 % après +0,4 % en 2023).

C'est également le cas des filières « culturelle » (+0,3 % après +0,5 % en 2023), « sociale » (+0,1 % après +0,8 %), « incendie et secours » (+1,1 % après +1,3 %) et de la filière « police municipale » (+3,8 % après +4,3 %). A noter que l'augmentation des effectifs de la filière « police municipale » depuis deux ans est principalement liée à celle des gardes champêtres de la ville de Paris, qui intègrent possiblement des Agents de Surveillance de la Voie Publique, mis en renfort à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

La tendance à la baisse de la filière « sportive » s'accroît en 2024 (-1,6 % après -0,6 % en 2023). Les filières « médico-technique » et « animation » connaissent elles aussi une baisse en 2024

(respectivement -3,9 % et -0,1 %), après une hausse en 2023 (+5,8 % et +4,1 %).

Des reculs d'effectifs peu nombreux à l'échelle régionale

En France métropolitaine, les effectifs de la fonction publique territoriale affichent une hausse dans la plupart des régions.

La région Grand Est est la seule à connaître une augmentation plus dynamique qu'en 2023 (+0,6 % après +0,4 % en 2023, cf. figure annexe 1).

Les effectifs des Hauts-de-France poursuivent leur baisse (-0,2 %, après -0,5 % en 2023), alors que la Bretagne connaît une baisse de ses effectifs (-0,4 %) après une hausse l'année précédente (+2,1 %).

Du côté de l'Outre-mer, les effectifs en Guyane augmentent moins fortement qu'en 2023 (+0,7 % contre +1,9 %).

La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion connaissent quant à elles une baisse de leurs effectifs. En Guadeloupe, cette baisse est moins forte en 2023 (-0,6 % contre -0,9 % en 2023), tandis qu'elle s'accroît en Martinique (-2,0 % contre +2,7 %) et à la Réunion (-0,5 % contre +1,9 %).

Encadré : source et définitions

Source

SIASP : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

Définitions

Emploi principal et emploi secondaire : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois au sein de la fonction publique, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

Contractuels, autres catégories et statuts : outre les personnels fonctionnaires civils, la fonction publique emploie également des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

Contrat aidé : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces aides peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », tels que les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Pour en savoir plus :

[1] « L'emploi dans la fonction publique en 2024 », Insee, *Insee première* n°2094, février 2026.

[2] « En 2023, le nombre d'agents de la fonction publique territoriale augmente de +0,9% », Mélissa Guiton, *BIS* n° 197, mai 2025.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales :
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques>

Annexe 1 - Évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la région

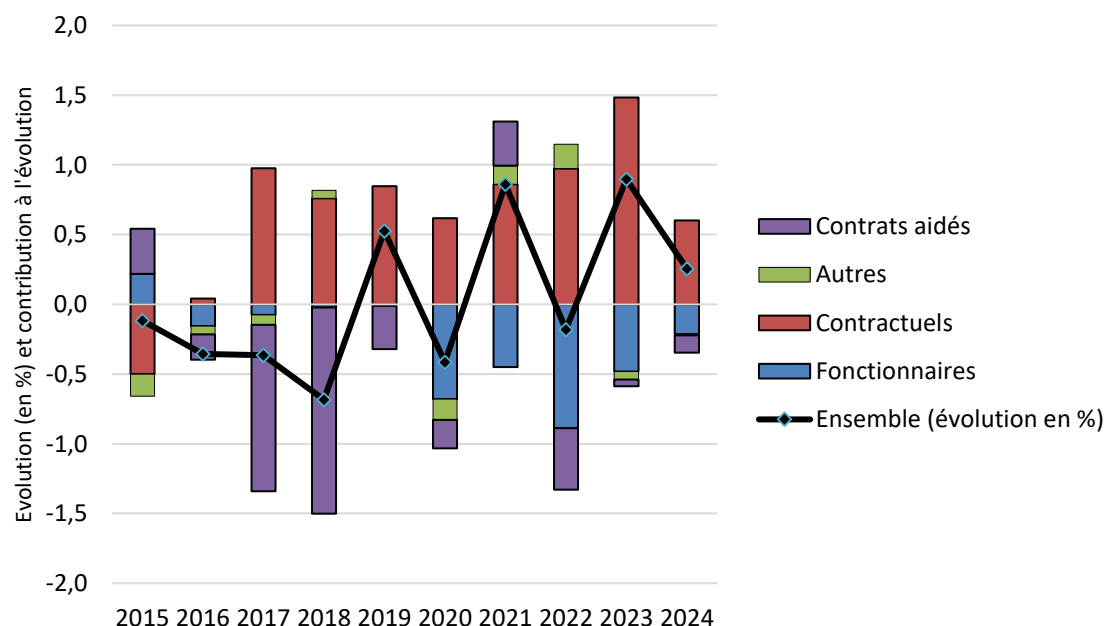
	Effectifs au 31/12/2022	Effectifs au 31/12/2023 (chainage 2023)	Effectifs au 31/12/2023 ^(p) (chainage 2024)	Effectifs au 31/12/2024 ^(p)	Évolution 2022-2023		Évolution 2023-2024	
	en milliers (yc contrats aidés)				yc contrats aidés	hors contrats aidés	yc contrats aidés	hors contrats aidés
Auvergne-Rhône-Alpes	228,3	231,5	234,1	235,4	1,4	1,4	0,5	0,6
Bourgogne-Franche-Comté	75,7	76,7	77,3	77,3	1,2	1,4	0,0	0,2
Bretagne	99,2	101,3	102,2	101,8	2,1	2,2	-0,4	-0,3
Centre-Val de Loire	70,2	70,6	71,2	71,5	0,5	0,8	0,5	0,6
Corse	13,7	13,9	14,0	14,0	1,3	1,7	0,3	0,4
Grand Est	135,9	136,5	138,4	139,2	0,4	0,6	0,6	0,7
Hauts-de-France	169,6	168,7	171,0	170,6	-0,5	-0,7	-0,2	0,0
Ile-de-France	369,8	371,2	376,8	377,7	0,4	0,4	0,3	0,3
Normandie	99,3	100,0	100,8	100,9	0,7	1,0	0,0	0,1
Nouvelle-Aquitaine	195,9	197,4	198,3	199,5	0,8	1,0	0,6	0,9
Occitanie	200,5	202,7	203,6	203,8	1,1	1,2	0,1	0,1
Pays de la Loire	106,7	109,4	110,4	111,2	2,5	2,6	0,7	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	170,8	172,6	174,1	174,9	1,0	1,1	0,5	0,6
Guadeloupe	15,3	15,2	15,2	15,1	-0,9	-0,5	-0,6	-0,5
Guyane	9,8	10,0	10,0	10,1	1,9	2,5	0,7	3,2
Martinique	16,5	16,9	17,0	16,7	2,7	2,4	-2,0	-1,5
La Réunion	38,6	39,4	39,5	39,3	1,9	1,1	-0,5	1,2
Total	2015,9	2034,0	2053,8	2059,0	0,9	1,0	0,3	0,4

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Annexe 2 – Contribution des statuts à l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale depuis 2015



Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Annexe 3 – Part des femmes dans la fonction publique territoriale selon la filière d'emploi

	Part de femmes au 31/12/2022	Part de femmes au 31/12/2023 (chainage 2023)	Part de femmes au 31/12/2023 ^(p) (chainage 2024)	Part de femmes au 31/12/2024 ^(p)
	en %			
Administrative	82,9%	82,8%	82,8%	82,7%
Technique	41,9%	41,9%	42,0%	41,8%
Culturelle	64,4%	64,5%	64,2%	64,2%
Sportive	30,8%	30,5%	30,7%	30,5%
Sociale	94,6%	94,6%	94,5%	94,5%
Médico-sociale	95,3%	95,3%	95,2%	95,1%
Médico-technique	81,0%	81,6%	81,4%	81,9%
Police municipale	21,6%	22,0%	22,0%	22,2%
Incendie et secours	7,1%	7,4%	7,5%	7,9%
Animation	73,0%	73,3%	73,2%	73,1%
Autres cas	61,8%	61,9%	63,0%	62,4%
Ensemble	61,0%	61,1%	61,1%	61,0%

(p) Chiffres provisoires.

Champ : France hors Mayotte et Collectivités d'outre-mer, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels.

Source : Insee, SIASP